

**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 19 octobre 2022
Délibération n° 2022-51**

Objet : Modification de la délibération n° 2021-28 du 24 mars 2021 relative aux tarifs de prestations de formation – Exonération au bénéfice de l'association des cadets de la gendarmerie nationale de l'Ardèche

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest, Robert Hilaire, Jérôme Laurent, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel, Jean-Paul Vallon (en visio) et Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Colonel Vincent Honoré, Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Médecin-chef Gérard Millier, Adjudant Nicolas Fogeron, Caporal-chef Damien Jouve, Capitaine Jérôme Ployon et M. Christophe Gleyze

➤ **Autre membre de droit :**

M. Thomas Kupisz, Directeur des services du Cabinet et représentant M. le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux

❖ **Excusés**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Sandrine Chareyre, Jérôme Dalverny, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, René Sabatier, Laurent Ughetto, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Capitaine Julien Hilaire, Adjudant Jean Jaussaud, Capitaine Didier Zen

➤ **Autre membre de droit :**

M. le chef du service de gestion comptable, Alain-René Moreau

❖ **Procurations :**

M. Jérôme Dalverny à M. Michel Villemagne
M. Jean-Yves Meyer à M. Matthieu Salel
M. Laurent Ughetto à Mme Sylvie Dubois
M. René Sabatier à M. Laurent Marce

Objet : Modification de la délibération n° 2021-28 du 24 mars 2021 relative aux tarifs de prestations de formation – Exonération au bénéfice de l'association des cadets de la gendarmerie nationale de l'Ardèche

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2011.25 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2011 fixant la tarification applicable aux actions de formation,

Vu la délibération n° 2018-47 du conseil d'administration en date du 19 décembre 2018 modifiant la tarification de prestations de formations,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la création de l'association des cadets de la gendarmerie nationale de l'Ardèche et son objectif de développer la culture de l'engagement auprès des jeunes qui lui seront confiés en leur proposant des missions qui auront un lien avec l'institution gendarmerie nationale,

Considérant le souhait du SDIS de l'Ardèche d'organiser une journée de stage PSC1 dans ce cadre,

Considérant les enjeux associés à cette formation de stage PSC1 et la proposition du SDIS de l'Ardèche d'exonérer cette association pour cette formation PSC1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **EXONERE** l'association des cadets de gendarmerie de l'Ardèche pour cette formation PSC1 au profit de ces jeunes ardéchois ;
2. **AUTORISE** le président à signer la convention de formation à titre gracieux avec cette association.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat